

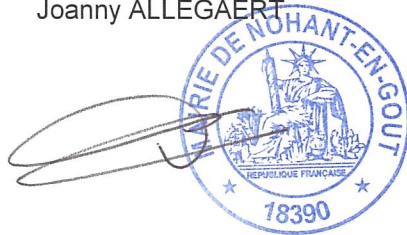
## Liste récapitulative des délibérations

### Séance du 27 Novembre 2025

N° Ordre	N° Délibération	Objet de la délibération
1	2025_030	Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif de 2026 de la commune et du service de l'eau Approuvée
2	2025_031	Refacturation des travaux de raccordement au 2 rue des Gerfaults Approuvée
		Limiteur de son de la salle des fêtes Reportée
3	2025_032	Fermeture des parking RN151 Approuvée
4	2025_033	Subvention à l'association TRÈS POUR TRAIT Rejetée

En mairie, le 28 novembre 2025

Le Maire  
Joanny ALLEGAERT



Le secrétaire de séance  
Stéphanie POLANOWSKI

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'S' and 'P' intertwined.



République Française  
Département du Cher  
**Commune de Nohant en Goût**

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27/11/2025

Référence
2025_030

Objet de la délibération
Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif de 2026 de la commune et du service de l'eau.

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	6	8

Date de la convocation
17/11/2025

Date d'affichage
18/11/2025

Vote
<b>A l'unanimité</b>
Pour : 8
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Bourges  
Le : 01/12/2025

Et

Publication sur le site internet de la commune à l'adresse suivante :  
<https://www.intramuros.org/nohant-engout/page/cr-conseil>

Le 01/12/2025

L' an 2025 et le 27 Novembre à 19 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, Salle de la Mairie sous la présidence de ALLEGAERT Joanny, Maire

**Présents** : ALLEGAERT Joanny, Maire, Mmes : DAVAINÉ-POLANOWSKI Stéphanie, THOUVENIN Claudie, MM : LESPAGNOL Arnaud, POLANOWSKI Grégoire, RIGOLLET François

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme DINANE Ninotchka à Mme THOUVENIN Claudie, M. MAZENOUX Marcel à ALLEGAERT Joanny  
Excusé : M. LEMONNIER Gaël  
Absent(s) : Mme FARGE Amandine, M. MICHELON Frédéric

**A été nommé(e) secrétaire** : Mme DAVAINÉ-POLANOWSKI Stéphanie

**Objet de la délibération** : **Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif de 2026 de la commune et du service de l'eau.**

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales en son article L.1612-1, dans le cas où le budget de la commune n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, le maire est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, préalablement au vote du budget primitif 2026, le maire peut, sur autorisation du conseil municipal, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2025, non compris les crédits afférant au remboursement de la dette.

Cette autorisation du conseil municipal doit être précise quant au montant et à l'affectation de ces crédits.

Il est précisé que cette autorisation ne signifie évidemment pas que les crédits concernés seront effectivement engagés.

Afin d'assurer une continuité de fonctionnement des services, il est donc proposé au conseil municipal de bien vouloir autoriser le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement comme suit :

Pour le budget de la commune :

Chapitre – Libellé nature	Crédits ouverts en 2025 (BP + DM)	Montant autorisé avant le vote du BP 2026
20 – Immobilisations incorporelles	5 000,00 €	1 250,00 €
21 – Immobilisations corporelles	135 000,00 €	33 750,00 €

Pour le budget du service de l'eau :

Chapitre – Libellé nature	Crédits ouverts en 2025 (BP + DM)	Montant autorisé avant le vote du BP 2026
20 – Immobilisations incorporelles	15 000,00 €	3 750,00 €
21 – Immobilisations corporelles	110 000,00 €	27 500,00 €

Le Conseil Municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts aux budgets de la commune et du service de l'eau de l'exercice 2025 (dans la limite des crédits indiqués ci-dessus par chapitre et non compris les crédits afférents au remboursement de la dette) dans l'attente de l'adoption du Budget primitif 2026.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :  
En mairie, le 28/11/2025

Le Maire  
Joanny ALLEGAERT

Le secrétaire de séance  
Stéphanie POLANOWSKI





République Française

Département du Cher

**Commune de Nohant en Goût**

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27/11/2025

Référence
2025_031

Objet de la délibération
Refacturation des travaux de raccordement au 2 rue des Gerfaults

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	6	8

Date de la convocation
17/11/2025

Date d'affichage
18/11/2025

Vote
<b>A l'unanimité</b>
Pour : 8
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Bourges  
Le : 01/12/2025

Et

Publication sur le site internet de la commune à l'adresse suivante : <https://www.intramuros.org/nohant-engout/page/cr-conseil>  
Le 01/12/2025

L' an 2025 et le 27 Novembre à 19 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, Salle de la Mairie sous la présidence de ALLEGAERT Joanny, Maire

**Présents** : ALLEGAERT Joanny, Maire, Mmes : DAVAINE-POLANOWSKI Stéphanie, THOUVENIN Claudie, MM : LESPAGNOL Arnaud, POLANOWSKI Grégoire, RIGOLLET François

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme DINANE Ninotchka à Mme THOUVENIN Claudie, M. MAZENOUX Marcel à ALLEGAERT Joanny

Excusé : M. LEMONNIER Gaël

Absent(s) : Mme FARGE Amandine, M. MICHELON Frédéric

**A été nommé(e) secrétaire** : Mme DAVAINE-POLANOWSKI Stéphanie

**Objet de la délibération** : Refacturation des travaux de raccordement au 2 rue des Gerfaults

Vu le CGCT,

Vu le certificat d'urbanisme d'information enregistré sous le numéro 01816622T1010 en date du 13 juin 2022,

Vu le devis n°Q-50058 relatif aux travaux de renouvellement du branchement situé au 2 rue des Gerfaults,

Considérant les procès-verbaux du conseil municipal du 13 juin 2023 et du 11 décembre 2023,

Entendu l'exposé du maire,

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité d'arrêter les modalités de paiement et de refacturation suivantes :

- paiement de la facture à la SAUR sur le budget du service de l'eau 2025 au compte 61523

- refacturation des travaux réalisés par la société SAUR conformément aux dispositions initialement établies, pour un montant de 2 730,00€ TTC à M. GALLAIS Nicolas, propriétaire de l'habitation sise 2 rue des Gerfaults au compte 70878.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :

En mairie, le 28/11/2025

Le Maire

Joanny ALLEGAERT

Le secrétaire de séance

Stéphanie POLANOWSKI





République Française  
Département du Cher  
**Commune de Nohant en Goût**

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27/11/2025

Référence
2025_032

Objet de la délibération
Fermeture des parking RN151

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	6	6

Date de la convocation
17/11/2025

Date d'affichage
18/11/2025

Vote
<b>A la majorité</b>
Pour : 4
Contre : 2
Abstention : 2

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Bourges  
Le : 01/12/2025

Et

Publication sur le site internet de la commune à l'adresse suivante :  
<https://www.intramuros.org/nohant-engout/page/cr-conseil>  
Le 01/12/2025

L' an 2025 et le 27 Novembre à 19 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, Salle de la Mairie sous la présidence de ALLEGAERT Joanny, Maire

**Présents** : ALLEGAERT Joanny, Maire, Mmes : DAVAINE-POLANOWSKI Stéphanie, THOUVENIN Claudie, MM : LESPAGNOL Arnaud, POLANOWSKI Grégoire, RIGOLLET François

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme DINANE Ninotchka à Mme THOUVENIN Claudie, M. MAZENOUX Marcel à ALLEGAERT Joanny

Excusé : M. LEMONNIER Gaël

Absent(s) : Mme FARGE Amandine, M. MICHELON Frédéric

**A été nommé(e) secrétaire** : Mme DAVAINE-POLANOWSKI Stéphanie

**Objet de la délibération** : Fermeture des parking RN151

Monsieur le maire indique l'importance de fermer les espaces de stationnement le long de la route nationale 151.

Cette initiative découle de l'observation fréquente de dépôts de déchets, tels que des poubelles abandonnées, qui portent atteinte à l'esthétique et à la propreté de notre commune. En outre, le manque de personnel disponible pour assurer le nettoyage et la collecte des ordures chaque semaine complique davantage la gestion de cette situation.

De plus, dans le cadre de la division parcellaire et la vente des terrains situés au 23 rue des Rouges-Gorges, il est nécessaire d'obtenir une autorisation pour l'accès aux terrains et la fermeture des parkings est requise, ce qui renforce l'urgence d'agir.

Il est important de rappeler que ces espaces de stationnement sont sous la responsabilité de la commune, ce qui accentue la nécessité d'une réponse rapide et efficace.

Après délibération, le conseil municipal décide à la majorité la fermeture de ces emplacements de parking.

La mise en œuvre de cette décision se fera par l'installation de balises J11, sous réserve de l'accord préalable de la Direction Interdépartementale des Routes Centre-Ouest (DIRCO).

Cette démarche vise non seulement à améliorer la propreté de notre environnement, mais également à optimiser la gestion des ressources de la commune, en évitant des dépenses superflues liées au nettoyage fréquent de ces zones.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :  
En mairie, le 28/11/2025

Le Maire  
Joanny ALLEGAERT



Le secrétaire de séance  
Stéphanie POLANOWSKI



République Française  
Département du Cher  
**Commune de Nohant en Goût**

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27/11/2025

Référence
2025_033

Objet de la délibération
Subvention à l'association TRÈS POUR TRAIT

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	6	8

Date de la convocation
17/11/2025

Date d'affichage
18/11/2025

Vote
<b>A l'unanimité</b>
Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Préfecture de Bourges  
Le : 01/12/2025

Et

Publication sur le site internet de la  
commune à l'adresse suivante :  
<https://www.intramuros.org/nohant-engout/page/cr-conseil>  
Le 01/12/2025

L' an 2025 et le 27 Novembre à 19 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, Salle de la Mairie sous la présidence de ALLEGAERT Joanny, Maire

**Présents** : ALLEGAERT Joanny, Maire, Mmes : DAVAINE-POLANOWSKI Stéphanie, THOUVENIN Claudie, MM : LESPAGNOL Arnaud, POLANOWSKI Grégoire, RIGOLLET François

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme DINANE Ninotchka à Mme THOUVENIN Claudie, M. MAZENOUX Marcel à ALLEGAERT Joanny

Excusé : M. LEMONNIER Gaël

Absent(s) : Mme FARGE Amandine, M. MICHELON Frédéric

**A été nommé(e) secrétaire** : Mme DAVAINE-POLANOWSKI Stéphanie

**Objet de la délibération** : Subvention à l'association TRÈS POUR TRAIT

Vu le CGCT,

Vu la délibération n°2025\_012 du 22 avril 2025 relatif à l'attribution des subventions aux associations pour l'année 2025,

Considérant le budget primitif 2026,

Considérant que l'association TRÈS POUR TRAIT a été créée le 03 juillet 2025,

Vu l'exposé du maire,

Après délibération, le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité de ne pas accorder de subvention, en raison de l'absence de demande de l'association pour l'année 2025.

Toutefois, la salle des fêtes est mise à disposition gratuitement les mercredis après-midi (une attestation d'assurance devra être fournie).

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :

En mairie, le 28/11/2025

Le Maire  
Joanny ALLEGAERT



Le secrétaire de séance  
Stéphanie POLANOWSKI